



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

ressources

Question écrite n° 88118

Texte de la question

M. Guillaume Chevrollier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la nécessité de rendre plus efficaces et plus sûrs les processus de gestion des concours de l'État aux collectivités territoriales. Un référé de la Cour des comptes, rendu public le 1er septembre 2015, indique que ces concours regroupent près de trente dotations ou composantes de dotations qui peuvent faire l'objet d'autant d'arrêtés préfectoraux distincts. C'est ainsi que plus d'un million et demi d'actes et de documents administratifs seraient produits chaque année pour notifier et mettre en paiement les concours aux collectivités locales. De plus, leur ordonnancement et leurs notifications sont traités par les préfetures, qui ne connaissant pas les données et les modes de calcul, ne peuvent ni détecter ni corriger les erreurs éventuelles. Les conditions de mise en œuvre sont également insatisfaisantes pour les collectivités locales. Il lui demande ce que le Gouvernement entend faire pour améliorer cette situation dommageable.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Chevrollier](#)

Circonscription : Mayenne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88118

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 septembre 2015](#), page 6955

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)